



COMPTE-RENDU DE LA CAPL n°2

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur

19 novembre 2012

Après l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a fait la **déclaration liminaire** suivante commune aux CAP n° 1 et 2 :

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans dire un mot sur le contexte général : aujourd'hui nous constatons que les administrations financières ne sont pas prioritaires dans l'esprit des pouvoirs publics. Le couperet est tombé récemment : 2023 emplois seront supprimés en 2013 dans nos services.

Cela signifie concrètement que le gouvernement a choisi de ne pas se donner les moyens d'appliquer une politique fiscale réellement novatrice. Cet affaiblissement du niveau d'emplois ne permettra pas aux agents d'exécuter pleinement l'ensemble des missions dévolues aux administrations financières.

Un autre problème a pris de l'ampleur : les difficultés budgétaires rencontrées dans les directions. Dans plusieurs départements les responsables locaux risquent de ne plus être en mesure d'assurer les dépenses courantes. Face à cette situation, la CGT Finances Publiques vient d'adresser un courrier au Directeur Général pour exiger un abondement immédiat des budgets locaux afin que les services puissent fonctionner normalement.

Pour la filière gestion publique, la suppression du mouvement de mutation du 1^{er} mars, générera forcément des vacances de poste plus nombreuses jusqu'au prochain mouvement général.

Le blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 entraîne une insatisfaction croissante de nos collègues et pèse lourdement sur leurs conditions de vie.

Concernant cette CAPL préparatoire à la confection de la liste d'aptitude nous constatons un grand nombre de candidatures en partie liées à la question du pouvoir d'achat.

Non contents de supprimer 2023 emplois, les pouvoirs publics ont décidé de revoir à la baisse le plan de qualification en cours. La CGT Finances Publiques tient à rappeler qu'elle considère que le concours doit être le principal moyen de promotion. Aujourd'hui, les postes proposés aux concours diminuent ; le nombre de collègues promus par liste d'aptitude va être également restreint.

Le système actuel de notation est appliqué depuis 8 ans. Nous soulignons qu'il génère parfois une double peine : tout retard dans le rythme de majorations se répercute sur le positionnement au niveau de la liste d'aptitude.

La CGT Finances Publiques regrette que le nombre de candidats susceptibles d'être retenu ne soit pas communiqué aux élus locaux.

En ce qui concerne ces CAP locales, nous nous interrogeons sur le nombre de dossiers excellents retenus par l'administration. Ne sachant pas encore les enveloppes propres à chaque direction, la CGT Finances Publiques demande que le nombre d'agents sélectionnés soit augmenté de manière significative.

Cette année encore, l'iniquité reste de mise puisque selon la filière d'origine le droit au retour dans leur actuel département d'affectation est acquis ou non.

La CGT Finances Publiques condamne par ailleurs, le mode de sélection porteur de dérives clientélistes, qui vise à transformer les élus en jury d'aptitude. Ce dysfonctionnement vient renforcer notre analyse de l'inadaptation de la liste d'aptitude en tant que mode de sélection pour le grade supérieur.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV :

Les procès verbaux des 14 juin 2012 (appels de notation FF et FGP) et 26 juin 2012 (mutation FGP) sont adoptés à l'unanimité.

2. Liste d'aptitude au grade de contrôleur :

Ou le « trop ceci, pas assez cela », patati et patata ...

Cette année, il y avait 65 postulants sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur : 37 de la FGP et 28 de la FF. Parmi ces 65 collègues, 8 faisaient acte de candidature pour la première fois.

Contrairement à la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur, les nouveaux candidats n'ont pas été reçu individuellement mais collectivement par « RAN ».

Tous les dossiers ont donné lieu à un débat sur le fond entre la parité administrative d'une part et les OS (CGT Finances Publiques, Union SNUI Sud Trésor et FO DGFIP d'autre part).

La CGT Finances Publiques a tenu à rappeler l'importance de l'avis écrit des chefs de service pour chaque candidature.

De même et comme l'année passée, nous demandons qu'un rapport complet soit établi pour les dossiers classés en « très Bon » comme cela se fait pour les « excellents ».

Nous avons également tenu à dénoncer une fois de plus la totale opacité quant au mode de sélection, parfois trop jeune, parfois trop vieux, trop mobile, pas assez mobile, trop ceci et pas assez cela

Le Président nous a répondu que l'âge ne doit pas être un critère en soit mais « à la marge, sans que cela soit discriminant, il est du devoir de l'administration de prendre en compte ce critère qui fait partie du faisceau d'indices qui lui permet de faire son choix parmi l'ensemble de dossiers très bons !!), car il faut que l'agent puisse dérouler une carrière.

Les OS ont rappelé leur devoir, en tant qu'élus des personnels, de donner des explications aux postulants quant au mode de sélection.

Nous avons ensuite étudié la totalité des dossiers en débutant par les « excellents », puis les « très bons » et enfin les « à revoir ».

Après les débats, le Président a demandé une suspension de séance afin de procéder aux choix des dossiers à modifier.

Après suspension l'interclassement effectué par l'administration pour les dossiers jugés excellent est le suivant :

- 1 – Céline DUBRULLE (FF)**
- 2 – Daniel GIRARD (FGP)**
- 3 - Béatrice RACLOT (FGP)**
- 4 – Sylvie PHILIPPON (FF)**
- 5 – Dominique AGUILAR (FGP)**
- 6 – Monique ROSALIE (FGP)**
- 7 – Dominique COLLE (FF)**
- 8 – Francis DELEVOYE (FGP)**
- 9 – Françoise CANTERINI (FF)**
- 10 – Maité PERRIER (FF)**
- 11 – Georges RATISBONNE (FGP)**

Ainsi, 11 personnes seront proposées en « excellent » contre 5 avant le début de la CAPL (7 pour la FGP et 4 pour la FF), ce sont les potentialités maximales imposées par la DG suite à un plan de qualification interministériel.

Cette liste sera examinée en CAP Nationale

Afin de protester contre la baisse du plan de qualification et la subjectivité du mode de sélection la CGT Finances Publiques a voté contre, rappelant qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un vote contre les agents proposés, compte tenu de l'excellence des dossiers examinés.

La CGT Finances Publiques a rappelé également que le vote devait être global par liste . En effet, nous rejetons le principe du vote individuel qui pousse les élus à devoir prendre position « pour » ou « contre » le dossier d'un agent.

Concernant l'examen des dossiers des à revoir, et dans un soucis de « ré équilibrage » entre les deux filières, 3 collègues de la FF et 2 de la FGP remontent de la liste « à revoir » à la liste « Très bons ».

La liste des « très bons » dossiers est donc composée de 31 personnes.

Pour les mêmes raisons que précédemment, la CGT Finances Publiques a voté contre.

La CGT rappelle à toutes et à tous l'importance de la note dans le système de la liste d'aptitude et la nécessité de veiller lors de l'entretien d'évaluation au choix de chaque mot utilisé par le notateur. Enfin, concernant la FGP la partie « accès au corps supérieur » qui doit être très favorable et motivé.

Vos élues en CAP n° 2

Sophie NIEWIAROWSKI, trésorerie de Pont Sur Yonne, Titulaire

Jocelyne PION, SIP de Tonnerre, suppléante

Nathalie ZELMAT, SIP Joigny, Titulaire

Véronique MERCIER, SIP Joigny, suppléante

. ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

BULLETIN D'ADHESION

**(à remettre à un élu
de la CGT Finances Publiques)**



Avec la CGT Finances Publiques, pour un syndicalisme
offensif, solidaire et citoyen...Je me syndique !

NOM

Prénom

N° DGI

Affectation/service

Grade

Indice

Je déclare vouloir adhérer à la CGT Finances Publiques

Date :

-Yonne